FCPI

NextStage
Capital Entrepreneur

FCPI NextStage **CAP 2021**

- **Code ISIN : FR0012559938**
- **Agrément AMF du 01/04/2015 sous le numéro FCI20150012**
- **Durée de blocage des parts : 6,5 ans jusqu'au 01/01/2022 (sans prolongation)**
- **FCPI éligible à la réduction d'ISF*ou d'IR***

NEXTSTAGE SOUTIENT

G20 Young Entrepreneurs' Alliance
G20YEA.com

Citizen ENTREPRENEURS
engagés dans le 21e siècle

PRIVATE EQUITY EXCHANGE & AWARDS 2014 SILVER

En 2014, NextStage a reçu un **Silver Awards** du « Best European Growth Private Equity Fund »**

Méthodologie disponible sur www.private-equity-exchange.com

Document non contractuel édité en Avril 2015. Ce document ne se substitue pas au Document d'Informations Clés à destination de l'Investisseur « DICI ».
* Sous réserve du respect des conditions de l'un de ces dispositifs de réduction d'impôts (cf. Note fiscale).
** Ce prix ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds ou de la société de gestion.

Présentation du FCPI NextStage CAP 2021

Face à une concurrence internationale accrue, les PME et les ETI* peuvent être de véritables leviers de croissance, d'innovation et de création d'emplois.

Selon l'analyse de la société de gestion, les pays ayant développé un tissu de PME et d'ETI solides, comme l'Allemagne, ont démontré une meilleure capacité de résistance économique, et la faculté de créer des emplois.

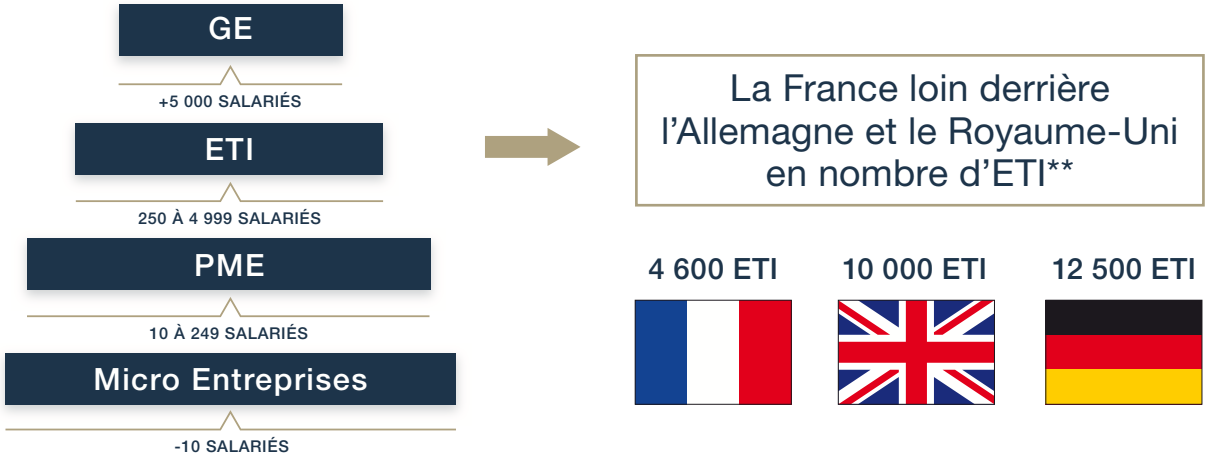

Les PME et les ETI offrent, selon NextStage, une bonne opportunité d'investissement compte tenu de leurs perspectives de croissance et du rendement des dividendes qu'elles peuvent offrir.

Dans cette perspective, le FCPI NextStage CAP 2021 sélectionnera des PME et des ETI innovantes, principalement cotées ou ayant vocation à l'être selon NextStage, et exposées à l'international.

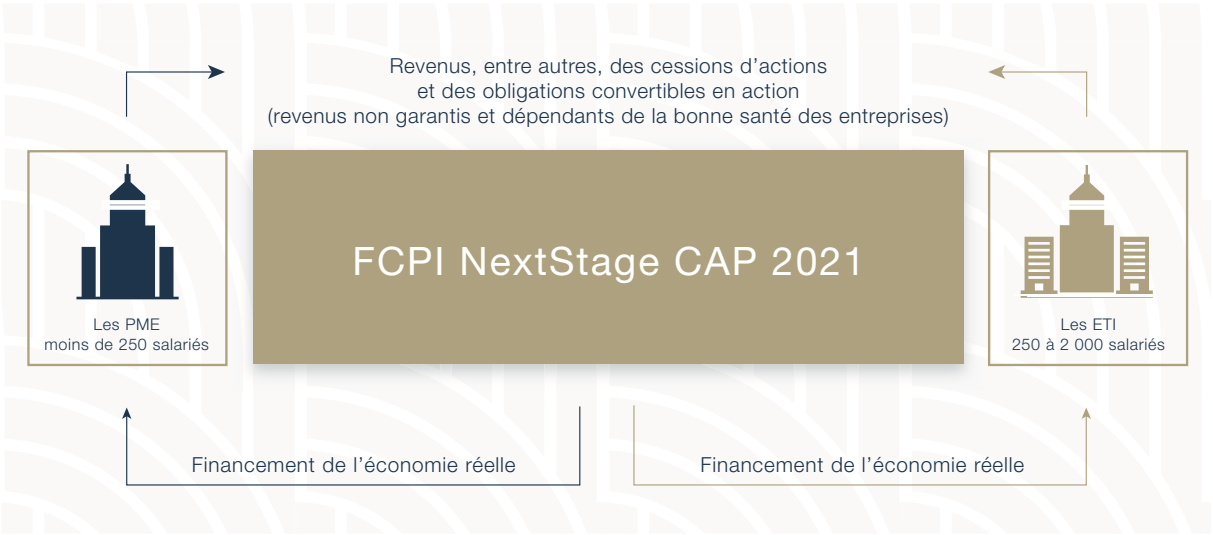

Un placement pour contribuer au financement des PME & ETI qui sont susceptibles de créer des emplois.

L'investissement dans le FCPI NextStage CAP 2021 présente un risque de perte en capital (cf. risques présentés page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 1er janvier 2022.

* ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire
** Institut Montaigne & ASMEP ETI, « Vive le long terme, les entreprises familiales au service de la croissance et de l'emploi », septembre 2013.

Un horizon de 6,5 ans

L'investissement dans le FCPI NextStage CAP 2021 présente un risque de perte en capital (cf. risques présentés page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 1er janvier 2022.

1 Durée de vie : 6,5 ans fixe

Compte tenu de la stratégie d'investissement majoritairement en PME et ETI cotées et grâce à la liquidité potentielle apportée par les marchés (la cotation sur un marché organisé n'offrant pas systématiquement une garantie de liquidité), le FCPI pourra investir et céder plus rapidement ses participations, en fonction de l'évolution des marchés (sous réserve de la liquidité propre à chaque participation).

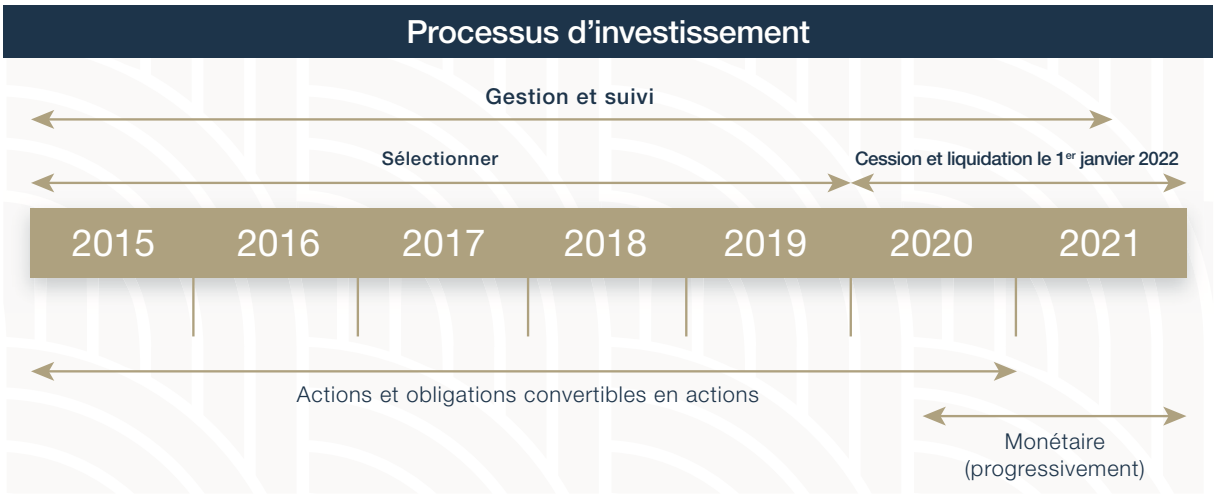

2 Diversification

La possibilité de construire un portefeuille diversifié, sans biais sectoriel, d'au moins 25 sociétés cotées de qualité (situées en France et/ou dans les autres pays de l'Union européenne).

À titre d'exemple, les sociétés cotées sur les marchés Alternext / Eurolist B et C représentent un univers d'investissement et de sélection important et peu exploité : plus de 730 PME et ETI cotées. L'investissement dans le FCPI NextStage CAP 2021 présente un risque de faible liquidité (cf. risques page 6) compte tenu notamment de la durée de blocage des parts jusqu'au 1er janvier 2022.

3 Des PME et des ETI solides, selon NextStage

Le FCPI cherchera à investir dans des entreprises de croissance jugées solides, établies, profitables, avec un modèle économique prouvé et validé, évoluant sur des marchés porteurs et susceptibles de se développer à l'international.

4 Transparence

Des sociétés principalement cotées sur des marchés organisés (sur Alternext notamment) voire règlementés (dans la limite de 20% de l'actif du Fonds) ou qui pourraient le devenir.

La gestion du Fonds sera intégralement assurée par l'équipe de NextStage. Il n'y aura donc pas de délégation de gestion.

L'investissement dans le FCPI NextStage CAP 2021 présente un risque de perte en capital (cf. risques présentés page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 1er janvier 2022 inclus.

Notre stratégie d'investissement

Sélectionner et investir dans des PME et des ETI innovantes, cotées ou dont la cotation est envisagée, en contrepartie d'un risque en capital et d'une durée fixe de blocage de 6,5 ans jusqu'au 1er janvier 2022 inclus.

Le FCPI concentrera sa sélection sur des PME et des ETI cotées, innovantes, avec une exposition ou des ambitions à l'international, en étant attentif au rendement des dividendes.

Aujourd'hui, elles offrent selon NextStage des perspectives de croissance et donc de plus-values pour l'investisseur sur l'horizon du fonds.

C'est d'abord choisir des hommes : les Entrepreneurs

Notre implication auprès des réseaux d'Entrepreneurs, en France et dans le monde – et notamment auprès des *Citizen Entrepreneurs et du G20 Young Entrepreneur Alliance* - nous permet d'identifier des Entrepreneurs de qualité, selon notre analyse.

Une approche d'investisseur de terrain

NextStage assure une sélection rigoureuse par un stock picking de terrain, avec 50 visites d'entreprises et 200 rencontres d'entrepreneurs en 2014.
L'équipe analyse notamment l'historique de l'équipe dirigeante, la solidité financière et le projet de développement pour les 5 prochaines années.

Une décision collégiale des investissements

Un comité d'investissement, composé des associés de NextStage, se réunit préalablement à chaque décision d'investissement.

La gestion de la participation : suivre et céder

NextStage réalise un suivi en continu des participations (4 à 5 réunions par an et par PME) ; une présence et/ou un vote systématique aux Assemblées Générales.

Taux d'investissement ISF

90%*

Exemples de participation dans les PME

(ces investissements sont donnés à titre indicatif, et par conséquent le portefeuille du FCPI pourra être différent)

Spécialiste des systèmes d'information décisionnels et des applications Internet

- Cotation sur Eurolist C
- CA : 112 M€
- 1 300 salariés

Conseil en gestion opérationnelle, en stratégie et management

- Cotation sur Alternext
- CA : 66 M€
- 280 salariés

* Correspond au pourcentage d'investissement de l'actif du fonds en PME éligibles au sens de l'article 885 0 V bis du CGI que le Fonds s'est engagé à atteindre à l'expiration du délai légal prévu pour l'atteinte de ce quota.

Une équipe expérimentée et engagée

345 millions €
sous gestion

18 000 clients
particuliers

62 PME
en portefeuille qui représentent :
2 milliards € de chiffre d'affaires
et 17 000 collaborateurs

Données au 31 décembre 2014.

NextStage, une société de gestion indépendante depuis 2002

Citizen ENTREPRENEURS engagés dans le 21e siècle

SPÉCIALISTE DE L'INVESTISSEMENT DANS LES PME

- Gestionnaire pour le compte d'institutionnels (2 FPCI et 1 FCPR) et de particuliers (22 FCPI-FIP) depuis sa création
- Investisseur dans des PME cotées et non cotées depuis 12 ans

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

- **4 investisseurs seniors** (associés) spécialisés depuis plus de 13 ans en capital développement en France
- Une équipe dédiée **de 6 analystes et chargés d'affaires**

G20 Young Entrepreneurs' Alliance G20YEA.com

ENGAGÉE AUPRÈS DES ENTREPRENEURS

- Des associés-entrepreneurs
- Grégoire Sentilhes, Président de NextStage, Président du G20 YEA (Young Entrepreneur Alliance) et Président et Co-fondateur des Citizen Entrepreneurs

UN ACTIONNARIAT DE RÉFÉRENCE

- 4 associés-gérants (65% de l'actionnariat)
- Artémis, holding d'investissement de la famille Pinault (17,5% de l'actionnariat)
- Amundi AM (17,5% de l'actionnariat)

PRIVATE EQUITY EXCHANGE & AWARDS 2014 SILVER

En 2014, NextStage a reçu un **Silver Awards** du « Best European Growth Private Equity Fund »*

Méthodologie disponible sur www.private-equity-exchange.com

** Ce prix ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds ou de la Société de gestion.*

NextStage signataire des Principes de l'Investissement Responsable

NextStage est convaincue de la création de valeur inhérente à chacun des critères d'ordre Ecologique, Social et de Gouvernance (ESG). NextStage a toujours exercé son activité dans un esprit de développement durable et responsable. Ainsi, NextStage est signataire des Principes de l'Investissement Responsable de l'ONU (UN-PRI).

La société de gestion pourra ne pas tenir compte de ces éléments dans la sélection des cibles. Néanmoins, son objectif est de faire prendre en compte le respect des principaux critères ESG (reporting régulier et transparent, clauses de liquidité prédéfinies dans un pacte d'actionnaires, création d'emplois…) par ses participations.

Gaïa-Index

PRI Principles for Responsible Investment

Dispositif fiscal incitant à investir dans les PME

Bénéficiez d'une réduction d'impôt immédiate (d'IR ou d'ISF au choix)(1) en contrepartie d'un risque en capital et d'une durée de blocage jusqu'au 01/01/2022 inclus et d'une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values.

45%*

Réduction d'ISF

(impôt sur la fortune)
plafonnée à 18 000 €**
par foyer fiscal et par an

OU

18%

Réduction d'IR

(impôt sur le revenu), plafonnée à :
2 160 € pour un célibataire
4 320 € pour un couple (marié ou pacsé)

0%

d'impôt sur les plus values (à la sortie)[1]

Les prélèvements sociaux restent applicables

* Une réduction d'ISF de 50% du montant de votre souscription retenue à hauteur du quota innovant de 90%.
** Y compris au titre des souscriptions réalisées dans d'autres FCPI ou FIP.

Exemples :

RÉDUCTION ISF	MONTANT À INVESTIR (HDE*)
1 350 €	3 000 €
4 500 €	10 000 €
18 000 €	40 000 €

RÉDUCTION IR	MONTANT À INVESTIR (HDE*)	
	CÉLIBATAIRE	COUPLE
2 160 €	12 000 €	12 000 €
4 320 €	Plafond atteint	24 000 €

* Hors droits d'entrée

Pratique

Faites-vous aider dans votre choix. Validez avec votre conseiller l'adéquation du produit à votre situation patrimoniale. Accompagner des entrepreneurs est un choix : **la fiscalité ne doit pas être votre seule motivation.**

Calculez votre réduction d'impôt en un clic grâce à notre simulateur fiscal sur www.nextstage.com

Facteurs de risques

Le Fonds est un FCPI : en raison de ses contraintes d'investissement, il présente donc les risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** la performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur pourrait ne pas lui être restitué.
- **Risque de faible liquidité et d'investissement dans des sociétés non cotées :** le Fonds étant investi dans des titres par nature peu ou pas liquides, il pourrait ne pas être en mesure de vendre à court terme certains de ses actifs. Le rachat des parts par le Fonds pourrait donc ne pas être immédiat. En toutes hypothèses, le Fonds présente une durée de blocage des capitaux pendant la durée de vie du Fonds, expirant le 1er janvier 2022 à minuit.
- **Risque lié au caractère innovant :** l'innovation rencontrée lors de la prise de participation dans des sociétés innovantes pourrait être peu ou pas protégée par des brevets et pourrait ne pas contribuer au succès commercial escompté de la société innovante.
- **Risque lié à l'investissement dans des petites capitalisations sur des marchés non réglementés :** le volume de la transaction peut être faible sur ces marchés et avoir une influence négative sur le cours des actions sélectionnés par le Fonds. Les mouvements de marché peuvent être plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds suivra également ces mouvements.
- **Risques liés aux obligations convertibles :** le Fonds pourra investir au travers de valeurs mobilières composées qui en cas d'option donnent accès au capital des entreprises (obligations convertibles, Océanes…). La valeur de ces titres dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles ces obligations donnent droit en cas de conversion.
- **Les autres risques sont mentionnés dans le règlement du fonds (disponible sur demande auprès de NextStage).**

[1] Pour plus de détail sur la fiscalité, consultez la Note fiscale du Fonds, non visée par l'AMF, sous réserve notamment du respect de votre engagement de conservation des parts (i) pendant 5 ans à compter de la souscription pour la réduction d'IR, (ii) jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivant celle de la souscription pour la réduction d'ISF.

FCPI NextStage CAP 2021

DURÉE DE VIE : 6,5 ans **non prorogeable**

DIVERSIFICATION : au moins 25 **PME ou ETI**

SOLIDITÉ : des PME et des ETI solides, **selon NextStage**

L'investissement dans le FCPI NextStage CAP 2021 présente un risque de perte en capital (cf. risques présentés page 6) et une durée de blocage des parts jusqu'au 1er janvier 2022

Principales caractéristiques

Codes ISIN : **FR0012559938 (parts A) - FR0012559979 (parts B)**
Date et n° d'agrément : **1er avril 2015 - FCI20150012**
Dépositaire : **Société Générale Securities Services**
Valeur de la part initiale : **1 € (parts A)**
Souscription minimale : **3 000 € (hors droits d'entrée)**
Valorisation : **trimestrielle**
Durée de vie : **6,5 ans non prorogeable (01/01/2022)**
Rachats exceptionnels : **décès ou invalidité (souscripteurs ISF) - décès, invalidité ou licenciement (souscripteurs IR) – cf. règlement du FCPI**
Date limite de souscription : **au plus tard le 30 juin 2016 (contactez votre conseiller financier)**

Structuration des frais

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0,748%	0,748%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	4,000%	1,500%
Frais de constitution	0,180%	0,000%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,300%	0,000%
Frais de gestion indirects	0,180%	0,000%
TOTAL	5,408%	2,248%

Pour plus de détails rendez-vous sur www.nextstage.com ou auprès de votre conseiller financier.

Retrouvez-nous sur in

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 6,5 ans soit jusqu'au 1er janvier 2022 inclus maximum sur décision de la société de gestion (sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement). Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décris dans la rubrique « profil de risque » du règlement.
Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

NextStage

19, avenue George V – 75008 Paris - Tél : 01 53 93 49 40 - Fax : 01 53 93 49 41 - Email : info@nextstage.com
SAS au capital de 277 400 Euros - RCS Paris B442 666 830

Réalisation : NSL Studio | www.nslstudio.com (150331) - Crédit photo : Rowen Hedoux